

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de
Conseillers :

En
exercice **67**

Présents **48**

Votants **60**

Dont **12 procurations**

L'an deux mille vingt six le : **Jeudi 17 Septembre à 18 H 00**
le **Conseil Communautaire dûment convoqué,**
s'est réuni en session **ordinaire** à la **Salle des Fêtes de Charrin**
sous la **Présidence de Mme Jocelyne GUÉRIN, Présidente de la**
CCBLM.

Date de convocation : 10 Septembre 2026

Etaient présents :

- **Achun** : Nicolas DECOURCHELLE
- **Alluy** : /
- **Aunay en Bazois** : William BARDOT
- **Avrée** : Martine DUMONT
- **Biches** : Annie LECERF
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Michel MULOT, François COMTE,
Florence CIBICK,
Jacques DUBRESSON, Sébastien DESCREAUX
- **Charrin** : Hervé GARÇON, Gilles TEULADE
- **Châtillon-en-Bazois** : Jean-Christophe SAVE,
Christine MASCARELLO,
Denis ARLAUD
- **Chiddes** : Eric VANNIER
- **Chouigny** : /
- **Dun sur Grandry** : /
- **Fléty** : Romain COUGNY
- **Fours** : David BONGARD, Frédéric LEMOINE
- **Isenay** : Pascal PETIT
- **La Nocle-Maulaix** : Pascal PERRIN
- **Lanty** : Valérie GEFFROY
- **Larochemillay** : /
- **Limanton** : Yvette MUNARI-PAUCHARD
Supplée Patrick REVENEAU
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Didier GUERIAUX,
Florence CHANDIOUX, Gilles GONIN,
Jean-Claude DESRAYAUD

OBJET :

ASSAINISSEMENT :

**Présentation du
Rapport sur le prix et la
Qualité du Service
(RPQS 2025)**



Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-Préfecture
le : **05/10/2026**

Publié ou notifié
le : **05/10/2026**

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

.../...

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

- **Maux** : Alice COURANJOU
- **Millay** : Gilles TALPIN
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Jean-Pierre FREGUIN
- **Montaron** : /
- **Mont et Marré** : /
- **Montigny sur Canne** : Daniel MAILLAULT

- **Moulins-Engilbert** : Marie-Claire RANVIER, Elisabeth JOSSE

- **Ougny** : /
- **Poil** : /
- **Préporché** : /
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Gratien Savigny** : Jean-Paul REVERDIAU
- **Saint Hilaire Fontaine** : Sylvie de QUATREBARBES

- **Saint Honoré les Bains** : Didier BOURLON, Raymond MATHIEU

- **Saint-Seine** : /
- **Savigny Poil Fol** : /
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Alain COLLIN Supplée Dominique STRIESKA
- **Tamnay en Bazois** : /
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Olivier FOREST
- **Thaix** : David JOYEUX
- **Tintury** : Pascal CHAMARD
- **Vandenesse** : Yves PERRAUDIN
- **Villapourçon** : Patrick LORGÉ

Procurations de :

- 1- M. Thierry DESCOURS à M. Gilles GONIN (Luzy)
- 2- M. Manuel HOUSSAIS à Mme Marie-Claire RANVIER (Moulins-Engilbert)
- 3- M. Jean-Paul LAMBOURG à Mme Elisabeth JOSSE (Moulins-Engilbert)
- 4- M. Bruno HERVE (Savigny Poil Fol) à M. Olivier FOREST (Ternant)
- 5- M. Serge DUCREUZOT (Moulins-Engilbert) à M. David JOYEUX (Thaix)
- 6- Mme Monique JOUAULT (Montaron) à M. Yves PERRAUDIN (Vandenesse)
- 7- Mme Gislaine VINCENT à M. Jean-Claude DESRAYAUD (Luzy)
- 8- Mme Catherine BRESTEAU à M. Didier GUERIAUX (Luzy)
- 9- Mme Nathalie MICHON (Larochemillay) à M. Gilles TALPIN (Millay)
- 10- Mme Véronique VALET à M. François COMTE (Cercy la Tour)
- 11- M. Sylvain BONNODOT (Mont et Marré) à M. Nicolas DECOURCHELLE (Achun)
- 12- Mme Estelle BLAUDIER (Préporché) à M. Patrick LORGE (Villapourçon)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

ASSAINISSEMENT : -

Présentation du Rapport sur le prix et la Qualité du Service **(RPQS)2025**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que, comme chaque année avant le 30 septembre, le service assainissement doit présenter un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service au conseil communautaire.

Pour ce qui concerne le RPQS de l'Assainissement Collectif, il dresse un bilan de l'année 2025 en présentant les chiffres clés, tels que les volumes d'eaux usées facturés et les redevances qui s'y rapportent, l'évolution du nombre d'usagers desservis par l'assainissement collectif ainsi qu'un bilan des travaux et des études réalisées.

Pour ce qui est du RPQS de l'Assainissement Non Collectif : il dresse un bilan des diagnostics réalisés en 2025 par la société SAUR, avec qui nous avons un contrat de Délégation de Service Public pour cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte :

- **le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif 2025**
- **le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Non Collectif 2025.**


Le Secrétaire de Séance,
Gilles TEULADE.



Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 17 Septembre 2026


La Présidente,
Jocelyne GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Table des matières :

Régie.....	2
Moulins-Engilbert affermage	33
Chatillon en Bazois affermage.....	54
Cercy la Tour affermage.....	75

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

Assainissement collectif : régie

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	17
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	19
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	19
2.2.	Recettes	20
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	23
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	23
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	24
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	24
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	25
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	26
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	27
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	28
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	28
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	29
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	30
4.	Financement des investissements.....	31
4.1.	Montants financiers.....	31
4.2.	Etat de la dette du service	31
4.3.	Amortissements	31
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	31
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	31
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

- Nom de la collectivité : CC BAZOIS LOIRE MORVAN
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : régie
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte ☒ ☐

Transport ☒ ☐

Depollution ☒ ☐

Contrôle de raccordement ☒ ☐

Elimination des boues produites ☒ ☐

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement ☐ ☒

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ☐ ☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Achun, Alluy, Aunay-en-Bazois, Avrée, Biches, Charrin, Chiddes, Fléty, Fours, La Nocle-Maulaix, Lanty, Larochemillay, Limanton, Luzy, Maux, Millay, Poil, Rémilley, Saint-Hilaire-Fontaine, Saint-Honoré-les-Bains, Savigny-Poill-Fol, Sémelay, Tazilly, Ternant, Vandenesse, Villapourçon
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 263 habitants au 31/12/2025 (4 080 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 842 abonnés au 31/12/2025 (2 720 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Total	2 720	2 842	4,5%

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

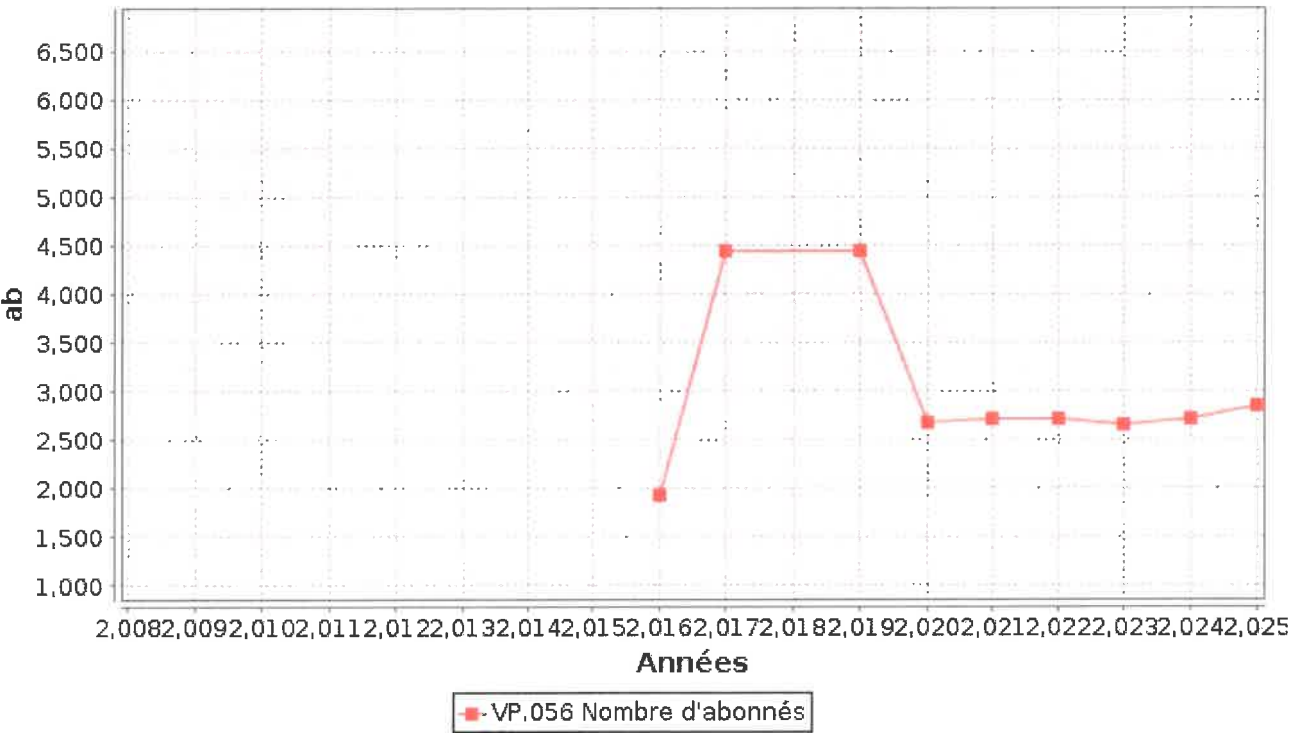
S2LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Nombre d’abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d’assainissement : 3 004.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 63,14 abonnés/km) au 31/12/2025. (59,71 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,5 habitants/abonné au 31/12/2025. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2024).



1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	172 728	192 131	111 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d’arrêtés autorisant le déversement d’eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l’article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2025 (1 au 31/12/2024).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 19,01 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 26 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 45,01 km (45,55 km au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 30 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : LA NOCLE MAULAIX Code Sandre de la station : 0458195S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/06/1964
Commune d'implantation	La Nocle-Maulaix (58195)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	160
Nombre d'abonnés raccordés	19
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	25 m ³ /j

STEU N°2 : CHARRIN-Les Arbelats STEP Code Sandre de la station : 0458060S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/08/1979
Commune d'implantation	Charrin (58060)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190
Nombre d'abonnés raccordés	19
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	25 m ³ /j

STEU N°3 : SAINT-HILAIRE-FONTAINE-filtre à sable Champs de la Barre Code Sandre de la station : 0458245S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/09/1987
Commune d'implantation	Saint-Hilaire-Fontaine (58245)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	37
Nombre d'abonnés raccordés	65
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	45 m ³ /j

STEU N°4 : SAINT HONORE LES BAINS - Bourg - boue activée
Code Sandre de la station : 0458246S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/07/1993
Commune d'implantation	Saint-Honoré-les-Bains (58246)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500
Nombre d'abonnés raccordés	489
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	750m3/j

STEU N°5 : FOURS Bourg
Code Sandre de la station : 0458118S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés
Date de mise en service	31/12/2003
Commune d'implantation	Fours (58118)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1500 EH
Nombre d'abonnés raccordés	262
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	134 m3/j

STEU N°6 : TAZILLY-Bourg-Traitement biologique par filtre planté
Code Sandre de la station : 0458287S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres planté
Date de mise en service	01/05/2012
Commune d'implantation	Tazilly (58287)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70
Nombre d'abonnés raccordés	38
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	10 m3/j

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

STEU N°7 : LAROCHEMILLAY-Traitement biologique

Code Sandre de la station : 0458140S000

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/11/2021
Commune d'implantation	Larochemillay (58140)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	135
Nombre d'abonnés raccordés	66
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	20 m ³ /j

STEU N°8 : POIL-Traitement biologique par filtre planté

Code Sandre de la station : 0458211S0001

Caractéristiques générales	
	50EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté
Date de mise en service	25/01/2008
Commune d'implantation	Poil (58211)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50
Nombre d'abonnés raccordés	33
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	8 m ³ /j

STEU N°9 : SEMELAY - route de Remilly - filtre à sable

Code Sandre de la station : 0458276S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/10/1984
Commune d'implantation	Sémelay (58276)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	50

STEU N°10 : SEMELAY - route d'avrée - filtre à sable

Code Sandre de la station : 0458276S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/01/1986
Commune d'implantation	Sémelay (58276)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	33

STEU N°11 : TAMNAY-EN-BAZOIS - Hameau de Mouligny
Code Sandre de la station : 0458285S0001

Caractéristiques générales	60EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/06/1994
Commune d'implantation	Tamnay-en-Bazois (58285)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	60
Nombre d'abonnés raccordés	25
Débit de référence journalier admissible en m³/j	12 m³/j

STEU N°12 : VANDENESSE Bourg
Code Sandre de la station : 0458301S0001

Caractéristiques générales	190 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Disques biologiques
Date de mise en service	01/08/1976
Commune d'implantation	Vandenesse (58301)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190
Nombre d'abonnés raccordés	128
Débit de référence journalier admissible en m³/j	38 m³/j

STEU N°13 : TERNANT bourg
Code Sandre de la station : 0458289S0001

Caractéristiques générales	15 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Décanteur digesteur
Date de mise en service	01/08/1970
Commune d'implantation	Ternant (58289)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	133
Nombre d'habitants raccordés	12
Débit de référence journalier admissible en m³/j	6 m³/j

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

STEU N°14 : VANDENESSE-Le Mousseau
Code Sandre de la station : 0458301S0002

Caractéristiques générales	33EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/01/1985
Commune d'implantation	Vandenesse (58301)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	33
Nombre d'abonnés raccordés	12
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	6 m ³ /j

STEU N°15 : LIMANTON - Panneçot
Code Sandre de la station : 0458142S0001

Caractéristiques générales	190 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/09/1992
Commune d'implantation	Limanton (58142)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	190
Nombre d'abonnés raccordés	48
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	45 m ³ /j

STEU N°16 : VILLAPOURCON-step Fragny
Code Sandre de la station : 0458309S0001

Caractéristiques générales	70 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	30/09/2000
Commune d'implantation	Villapourçon (58309)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70
Nombre d'abonnés raccordés	34
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	10 m ³ /j

STEU N°17 : ACHUN - fosse septique Bourg
Code Sandre de la station : 0458001S0001

Caractéristiques générales	90EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/01/1978
Commune d'implantation	Achun (58001)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90
Nombre d'abonnés raccordés	28
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 m ³ /j

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



STEU N°18 : ACHUN - fosse septique Fussilly
Code Sandre de la station : 0458001S0002

Caractéristiques générales	83 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Décanteur digesteur
Date de mise en service	01/06/1986
Commune d'implantation	Achun (58001)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	83
Nombre d'abonnés raccordés	14
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 m ³ /j

STEU N°19 : ALLUY-Step Bourg
Code Sandre de la station : 0458004S0001

Caractéristiques générales	150 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre
Date de mise en service	20/09/1999
Commune d'implantation	Alluy (58004)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150
Nombre d'abonnés raccordés	58
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	20 m ³ /j

STEU N°20 : CHOUGNY-Le Petit Massé
Code Sandre de la station : 0458076S0001

Caractéristiques générales	70 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables
Date de mise en service	01/01/1990
Commune d'implantation	Chougnny (58076)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	70
Nombre d'abonnés raccordés	18
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	10 m ³ /j

STEU N°21 : AUNAY-EN-BAZOIS-Bourg
Code Sandre de la station : 0458017S0001

Caractéristiques générales	117 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Décanteur digesteur
Date de mise en service	01/09/1969
Commune d'implantation	Aunay-en-Bazois (58017)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	117
Nombre d'abonnés raccordés	36
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 m ³ /j

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

STEU N°22 : BICHES-Hameau de Villeneuve
Code Sandre de la station : 0458030S0002

Caractéristiques générales	117 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Décanteur Digesteur
Date de mise en service	01/09/1993
Commune d'implantation	Biches (58030)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	13
Nombre d'abonnés raccordés	12
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 m ³ /j

STEU N°23 : MAUX-Hameau de Chamnay
Code Sandre de la station : 0458161S0001

Caractéristiques générales	140EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/06/1996
Commune d'implantation	Maux (58161)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	140
Nombre d'abonnés raccordés	34
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	21 m ³ /j

STEU N°24 : BICHES-Bourg
Code Sandre de la station : 0458030S0001

Caractéristiques générales	90 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/09/1992
Commune d'implantation	Biches (58030)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	90
Nombre d'abonnés raccordés	41
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	15 m ³ /j

STEU N°25 : MONTAPAS - Village retraite
Code Sandre de la station : 0458171S0001

Caractéristiques générales	150 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/09/1971
Commune d'implantation	Montapas (58171)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150
Nombre d'abonnés raccordés	35
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	30 m ³ /j

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

STEU N°26 : Villapourçon Bourg
Code Sandre de la station : 0458309S0002

Caractéristiques générales	110 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/12/2017
Commune d'implantation	VILLAPOURCON
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	135
Nombre d'abonnés raccordés	45
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	16 m ³ /j

STEU N°27 : LUZY - Ville - boue activée
Code Sandre de la station : 0458149S0001

Caractéristiques générales	4 400 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/09/1980
Commune d'implantation	Luzy (58149)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4417
Nombre d'abonnés raccordés	1028
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1440 m ³ /j

STEU N°28 : CHIDDES - Bourg- casiers d'infiltration
Code Sandre de la station : 0458074S0001

Caractéristiques générales	180 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre
Date de mise en service	31/12/2003
Commune d'implantation	Chiddes (58074)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	180
Nombre d'abonnés raccordés	78
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	27 m ³ /j

STEU N°29 : MILLAY-Gare-Filtre à sable
Code Sandre de la station : 0458168S0002

Caractéristiques générales	45 EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre
Date de mise en service	01/04/1987
Commune d'implantation	Millay (58168)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	45
Nombre d'abonnés raccordés	13
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	7 m ³ /j

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

STEU N°30 : MILLAY - Bourg - casiers d'infiltration
Code Sandre de la station : 0458168S0001

Caractéristiques générales	150EH
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre à sable
Date de mise en service	01/10/2000
Commune d'implantation	Millay (58168)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150
Nombre d'abonnés raccordés	93
Débit de référence journalier admissible en m³/j	22.50 m³/j

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS*
LA NOCLE MAULAIX (Code Sandre : 0458195S0001)	0.30	
CHARRIN-Les Arbelats STEP (Code Sandre : 0458060S0001)	0	
SAINT-HILAIRE-FONTAINE-filtre à sable Champs de la Barre (Code Sandre : 0458245S0001)	0	
SAINT HONORE LES BAINS - Bourg - boue activée (Code Sandre : 0458246S0001)	10.38	
FOURS Bourg (Code Sandre : 0458118S0002)	0	
TAZILLY-Bourg-Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 0458287S0001)	0	
LAROCHEMILLAY-Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 0458140S0001)	15.05	
POIL-Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 0458211S0001)	0.40	
SEMELAY - route de Remilly - filtre à sable (Code Sandre : 0458276S0001)	0.50	
SEMELAY - route d'avrée - filtre à sable (Code Sandre : 0458276S0002)	0.25	
TAMNAY-EN-BAZOIS - Hameau de moulinny (Code Sandre : 0458285S0001)	1	
VANDENESSE Bourg (Code Sandre : 0458301S0001)	0.3	0.20
TERNANT bourg (Code Sandre : 0458289S0001)	0	0.30
VANDENESSE-Le Mousseau (Code Sandre : 0458301S0002)	0	

LIMANTON - Panneçot (Code Sandre : 0458142S0001)	0	
VILLAPOURCON-step Fragny (Code Sandre : 0458309S0001)	2.8	
ACHUN - fosse septique Bourg (Code Sandre : 0458001S0001)	1	
ACHUN - fosse septique Fussilly (Code Sandre : 0458001S0002)	0.45	
ALLUY-Step Bourg (Code Sandre : 0458004S0001)	1.9	
CHOUGNY-Le Petit Massé (Code Sandre : 0458076S0001)	0.03	
AUNAY-EN-BAZOIS-Bourg (Code Sandre : 0458017S0001)	0	
BICHES-Hameau de Villeneuve (Code Sandre : 0458030S0002)	0	
MAUX-Hameau de Chamnay (Code Sandre : 0458161S0001)	1.25	
BICHES-Bourg (Code Sandre : 0458030S0001)	0.5	
MONTAPAS - Village retraite (Code Sandre : 0458171S0001)	0	
Villapourçon Bourg (Code Sandre : 0458309S0002)	0	
LUZY - Ville - boue activée (Code Sandre : 0458149S0001)	13.78	13.19
CHIDDES - Bourg- casiers d'infiltration (Code Sandre : 0458074S0001)	0.3	
MILLAY-Gare-Filtre à sable (Code Sandre : 0458168S0002)	0.23	
MILLAY - Bourg - casiers d'infiltration (Code Sandre : 0458168S0001)	0.0	
Total des boues produites	41.12	13.69*

*Il n'y a pas eu beaucoup de vidange en 2025, car elles ont été réalisées pour la plupart début 2026.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
LA NOCLE MAULAIX (Code Sandre : 0458195S0001)	0	0
CHARRIN-Les Arbelats STEP (Code Sandre : 0458060S0001)	0	0
SAINT-HILAIRE-FONTAINE-filtre à sable Champs de la Barre (Code Sandre : 0458245S0001)	0	0
SAINT HONORE LES BAINS - Bourg - boue activée (Code Sandre : 0458246S0001)	10,38	0
FOURS Bourg (Code Sandre : 0458118S0002)	0	0
TAZILLLY-Bourg-Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 0458287S0001)	0	0
LAROCHEMILLAY-Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 0458140S0001)	15,05	0
POIL-Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 0458211S0001)	0,4	0
SEMELAY - route de Remilly - filtre à sable (Code Sandre : 0458276S0001)	0,5	0
SEMELAY - route d'avrée - filtre à sable (Code Sandre : 0458276S0002)	0,25	0
TAMNAY-EN-BAZOIS - Hameau de mouligny (Code Sandre : 0458285S0001)	1	0
VANDENESSE Bourg (Code Sandre : 0458301S0001)	0,3	0,2
TERNANT bourg (Code Sandre : 0458289S0001)	0	0,3
VANDENESSE-Le Mousseau (Code Sandre : 0458301S0002)	0	0
LIMANTON - Panneçot (Code Sandre : 0458142S0001)	0	0
VILLAPOURCON-step Fragny (Code Sandre : 0458309S0001)	2,8	0
ACHUN - fosse septique Bourg (Code Sandre : 0458001S0001)	1	0
ACHUN - fosse septique Fussilly (Code Sandre : 0458001S0002)	0,45	0
ALLUY-Step Bourg (Code Sandre : 0458004S0001)	1,9	0
CHOUGNY-Le Petit Massé (Code Sandre : 0458076S0001)	0,03	0
AUNAY-EN-BAZOIS-Bourg (Code Sandre : 0458017S0001)	0	0
BICHES-Hameau de Villeneuve (Code Sandre : 0458030S0002)	0	0
MAUX-Hameau de Chamnay	1,25	0

(Code Sandre : 0458161S0001)		
BICHES-Bourg (Code Sandre : 0458030S0001)	0,5	0
MONTAPAS - Village retraite (Code Sandre : 0458171S0001)	0	0
Villapourçon Bourg (Code Sandre : 0458309S0002)	0	0
LUZY - Ville - boue activée (Code Sandre : 0458149S0001)	13,75	13,19
CHIDDES - Bourg- casiers d'infiltration (Code Sandre : 0458074S0001)	0,3	0
MILLAY-Gare-Filtre à sable (Code Sandre : 0458168S0002)	0,23	0
MILLAY - Bourg - casiers d'infiltration (Code Sandre : 0458168S0001)	0	0
Total des boues évacuées	50,1	13,7

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	90 €	90 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,39 €/m ³	2,39 €/m ³
Taxes et redevances			
Redevances			
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0,84 €/m ³	0,149 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

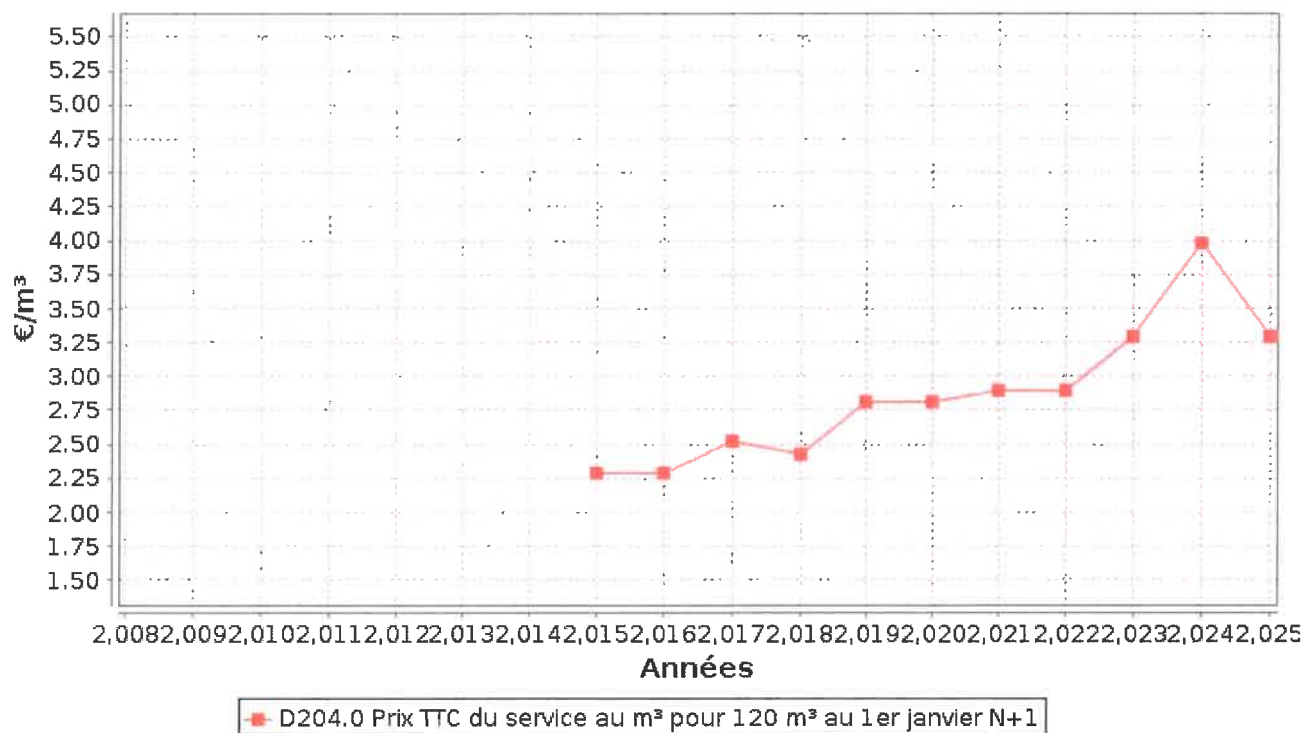
2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	90,00	90,00	0%
Part proportionnelle	286,80	286,80	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	376,80	376,80	0%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	100,80	17,88	-82,3%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	100,80	17,88	-82,3%
Total	477,60	394,68	-17,4%
Prix TTC au m³	3,98	3,29	-17,3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, il existe une nouvelle redevance pour l'Agence de l'Eau : elle est calculée en appliquant un coefficient sur la part variable du prix de l'eau.



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Total des recettes	388 917.8	590 693.40	152 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 590 693,4 € (388 917,8 au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 94,61% des 3 004 abonnés potentiels (90,85% pour 2024).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		10%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	10%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	10%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2025 (10 pour 2024).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
SAINT HONORE LES BAINS - Bourg - boue activée	12,21	100	100
FOURS Bourg	8,82	100	100
LUZY - Ville - boue activée	85,48	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
SAINT HONORE LES BAINS - Bourg - boue activée	12,21	100	100
FOURS Bourg	8,82	100	100
LUZY - Ville - boue activée	85,48	100	—

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
SAINT HONORE LES BAINS - Bourg - boue activée	12,21	100	100
FOURS Bourg	8,82	—	100
LUZY - Ville - boue activée	85,48	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2024).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

LUZY - Ville - boue activée :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	13.19
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		13,19

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2024).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 2 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0,469 pour 1000 habitants (0,49 en 2024).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 20

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 44,4 par 100 km de réseau (11 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO



3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0,38	0,38	0,38	0,38

Au cours des 5 dernières exercices, 0,86 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,38% (0,38% en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
SAINT HONORE LES BAINS - Bourg - boue activée	2	2	100	100
FOURS Bourg	1	1	—	100
LUZY - Ville - boue activée	12	9	10,7	75

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 75 (10,7 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2024).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	465 447,74	82 607,1
Epargne brute annuelle en €	—	8
Durée d'extinction de la dette en années	9	8

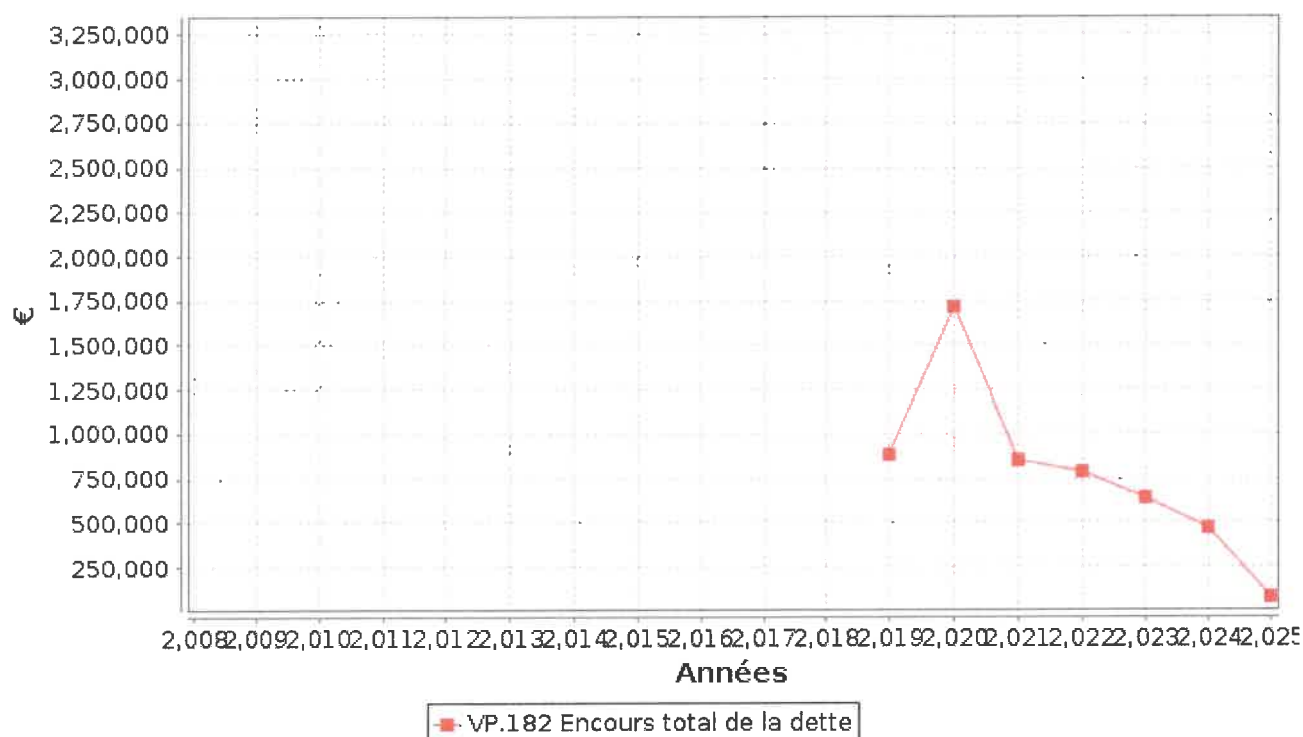
Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	18 747,7	30 712,93
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	325 256,83	388 917,77
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	5,76	7,9

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☐ Oui ☒ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 11

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 3,87 pour 1000 abonnés (3,68 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		150 008.00*
Montants des contributions du budget général en €	/	/

*Travaux de réhabilitation de la station et du réseau d'assainissement du Bourg d'Alluy. Engagé en 2025, et réalisé en 2026.

4.2. *Etat de la dette du service*

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	465 447,74	82 607,1

4.3. *Amortissements*

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 9 969.07 en 2025

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic global des systèmes d'assainissement restants (24)	1 000 000 (APCP) Montant estimatif du bureau d'étude MOE	

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur de travaux du futur diagnostic global des systèmes d'assainissement	2027 sur 3 ans	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	4 080	4 263
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	50,1	13,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,98	3,29
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	90,85%	94,61%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,49	0,469
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	11	44,4
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,38%	0,38%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	10,7%	75%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	9	8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5,76%	7,9%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	3,68	3,87

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

**assainissement collectif : MOULINS-
ENGILBERT affermage**

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif**

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	35
1.1.	Présentation du territoire desservi	35
1.2.	35	
1.3.	Mode de gestion du service	35
1.4.	Estimation de la population desservie (D201.0)	36
1.5.	Nombre d'abonnés	36
1.6.	Volumes facturés	37
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	38
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	38
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	38
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	39
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	39
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	39
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	40
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	41
2.2.	Recettes	42
3.	Indicateurs de performance	43
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	43
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	43
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	45
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	45
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	46
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	46
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 1L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.	47
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	47
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	48
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	48
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	49
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	49
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	50
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	51
4.	Financement des investissements	52
4.1.	Amortissements	52
4.2.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	52
4.3.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	52
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	53

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

6. Caractérisation technique du service

6.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : CC BAZOIS LOIRE MORVAN
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : MOULINS-ENGILBERT affermage
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Moulins-Engilbert
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 14/04/2023

6.2.

6.3. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2029
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2025
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/03/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO

6.4. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 766 habitants au 31/12/2025 (768 au 31/12/2024).

6.5. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 519 abonnés au 31/12/2025 (512 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

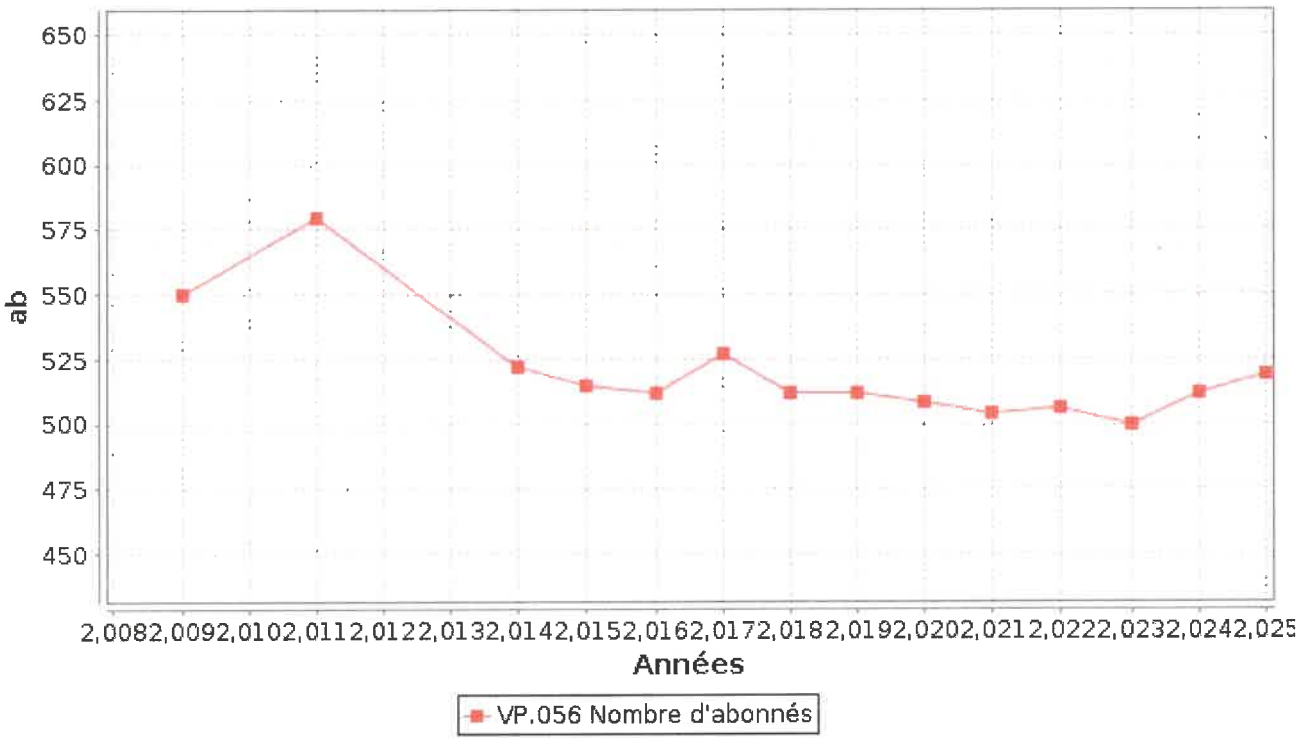
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Moulins-Engilbert	512	519	1.4%
Total	512	519	1,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 778.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 44,4 abonnés/km) au 31/12/2025. (43,8 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,48 habitants/abonné au 31/12/2025. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2024).



6.6. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	38 066	36 425	-4,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

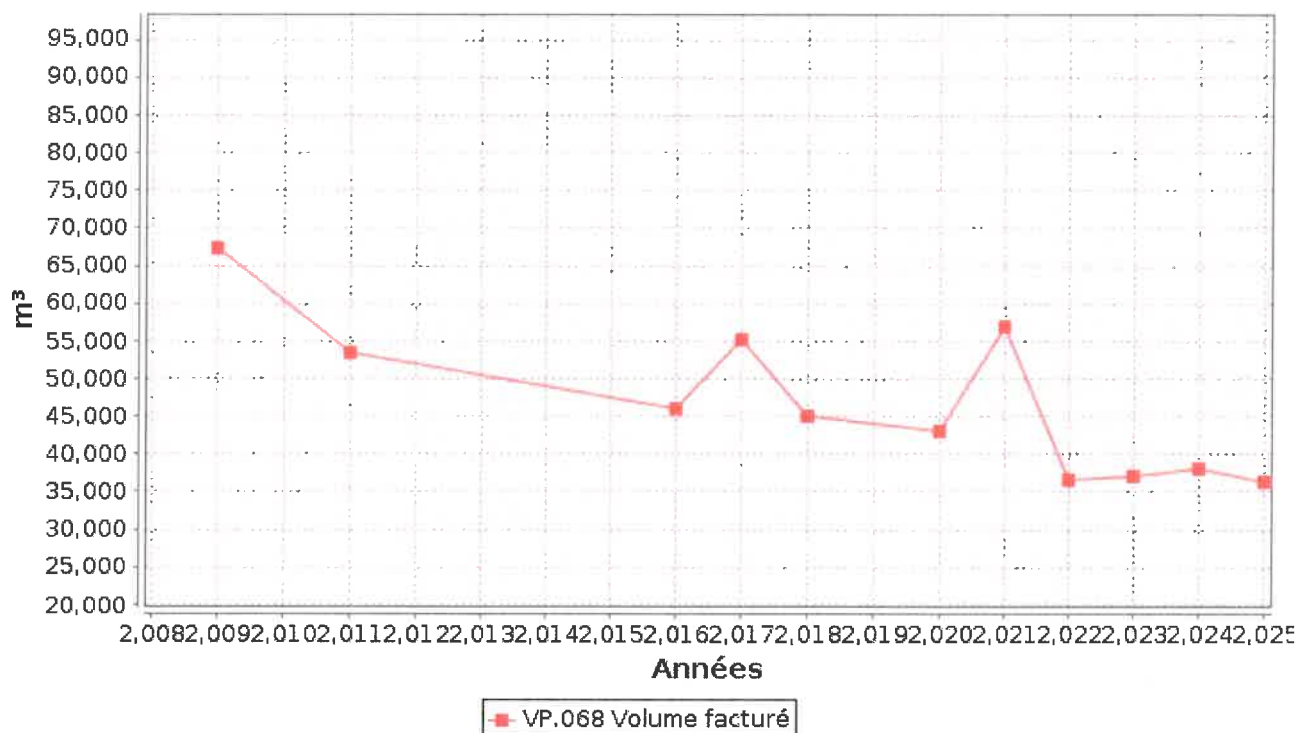
Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



6.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2025 (1 au 31/12/2024).

6.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,85 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10,84 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 11,69 km (11,69 km au 31/12/2024).

6.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère une Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration du bourg
Code Sandre de la station : 0458182S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/11/1991
Commune d'implantation	Moulins-Engilbert (58182)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1583
Nombre d'abonnés raccordés	573
Débit de référence journalier admissible en m³/j	290.00 m3

6.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

6.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration du bourg (Code Sandre : 0458182S0001)	13.83	18.92
Total des boues produites	13.83	18.92

6.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Station d'épuration du bourg (Code Sandre : 0458182S0001)	13,83	21,69
Total des boues évacuées	13,8	21,7

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

7. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	52,5 €	53,79 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,4616 €/m ³	1,4936 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0,084 €/m ³	0,1498 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/ 01 /2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

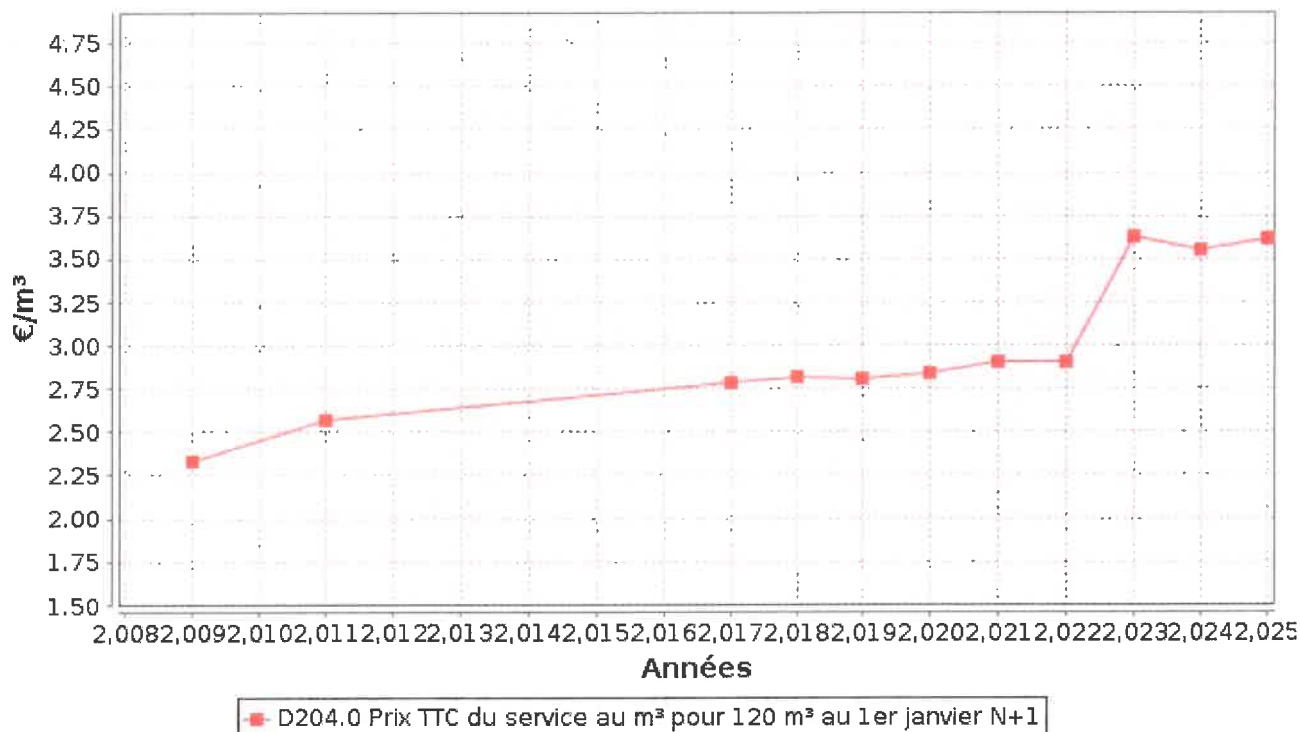
7.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	52,50	53,79	2,5%
Part proportionnelle	175,39	179,23	2,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	227,89	233,02	2,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	37,50	36,21	-3,4%
Part proportionnelle	111,41	107,57	-3,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	148,91	143,78	-3,5%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	10,08	17,98	78,3%
TVA	38,69	39,48	2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,77	57,45	17,8%
Total	425,57	434,25	2%
Prix TTC au m³	3,55	3,62	2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

7.2. Recettes

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Total des recettes	76 814.30	68 609.80	- 0,89

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 68 609,8 € (76 814,3 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

8. Indicateurs de performance

8.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif* (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 778 abonnés potentiels (100% pour 2024).

8.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux* (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90.45 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90,45%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0,22%	0
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2025 (83 pour 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



8.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration du bourg	60,32	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

8.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration du bourg	60,32	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO

8.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Station d'épuration du bourg	60,32	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2024)

8.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration du bourg :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	21.69
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		21,69

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =

$$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2024).

8.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (1,302 en 2024).

8.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2024).



8.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2024).

8.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
Station d'épuration du bourg	2	2	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en



8.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2024).

8.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =
$$\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	0	0
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

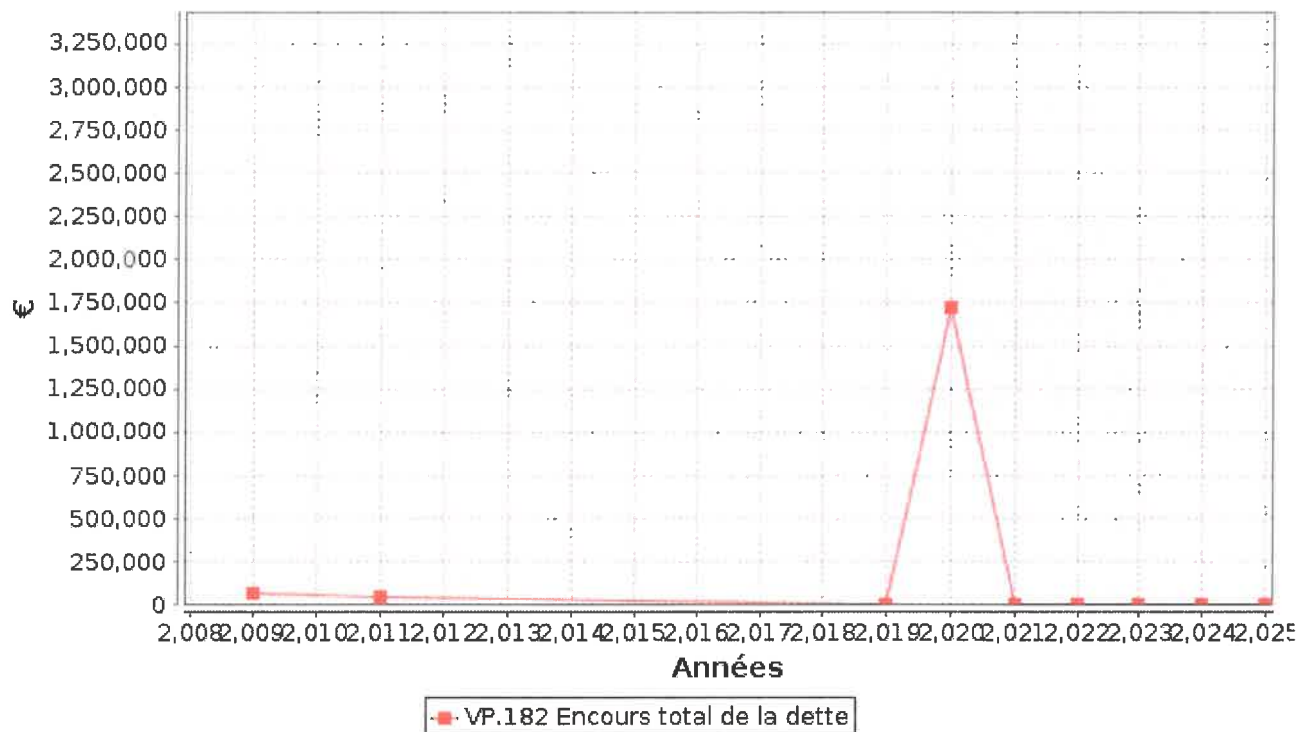
Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE





8.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	5 758,58	10 233
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	243 471	262 269
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	2,37	3,9

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

8.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 4

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 7,71 pour 1000 abonnés (3,91 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

9. Financement des investissements

9.1. *Amortissements*

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 11 408.00 en 2025

9.2. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Mise en séparatif du réseau unitaire de le rue Champmartin	162 000 HT	162 000 HT

9.3. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur de travaux validé	2027	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

10. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	768	766
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	13,8	21,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,55	3,62
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83	29
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	1,302	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,37%	3,9%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	3,91	7,71

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

Assainissement collectif : CHATILLON-EN-BAZOIS affermage

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	56
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	56
1.2.	Mode de gestion du service	56
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	57
1.4.	Nombre d'abonnés	58
1.5.	Volumes facturés	58
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	59
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	59
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	59
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	59
1.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	59
1.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	59
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	60
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	61
2.2.	Recettes	62
3.	Indicateurs de performance	63
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	63
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	63
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	65
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	65
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	65
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	66
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	67
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) :	67
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	68
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	69
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	70
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	70
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	71
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	72
4.	Financement des investissements.....	73
4.1.	Montants financiers.....	73
4.2.	Etat de la dette du service	73
4.3.	Amortissements	73
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	73
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	73
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	74

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

11. Caractérisation technique du service

11.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : CC BAZOIS LOIRE MORVAN
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : CHATILLON-EN-BAZOIS affermage
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

Oui Non

Collecte ☒ ☐

Transport ☒ ☐

Dépollution ☒ ☐

Contrôle de raccordement ☒ ☐

Elimination des boues produites ☒ ☐

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement ☐ ☒

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses ☐ ☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châtillon-en-Bazois
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : ☐ Non

11.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2025
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/03/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1
- Nature exacte de la mission du prestataire

11.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 702 habitants au 31/12/2025 (700 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

11.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 468 abonnés au 31/12/2025 (467 au 31/12/2024).
La répartition des abonnés par commune est la suivante

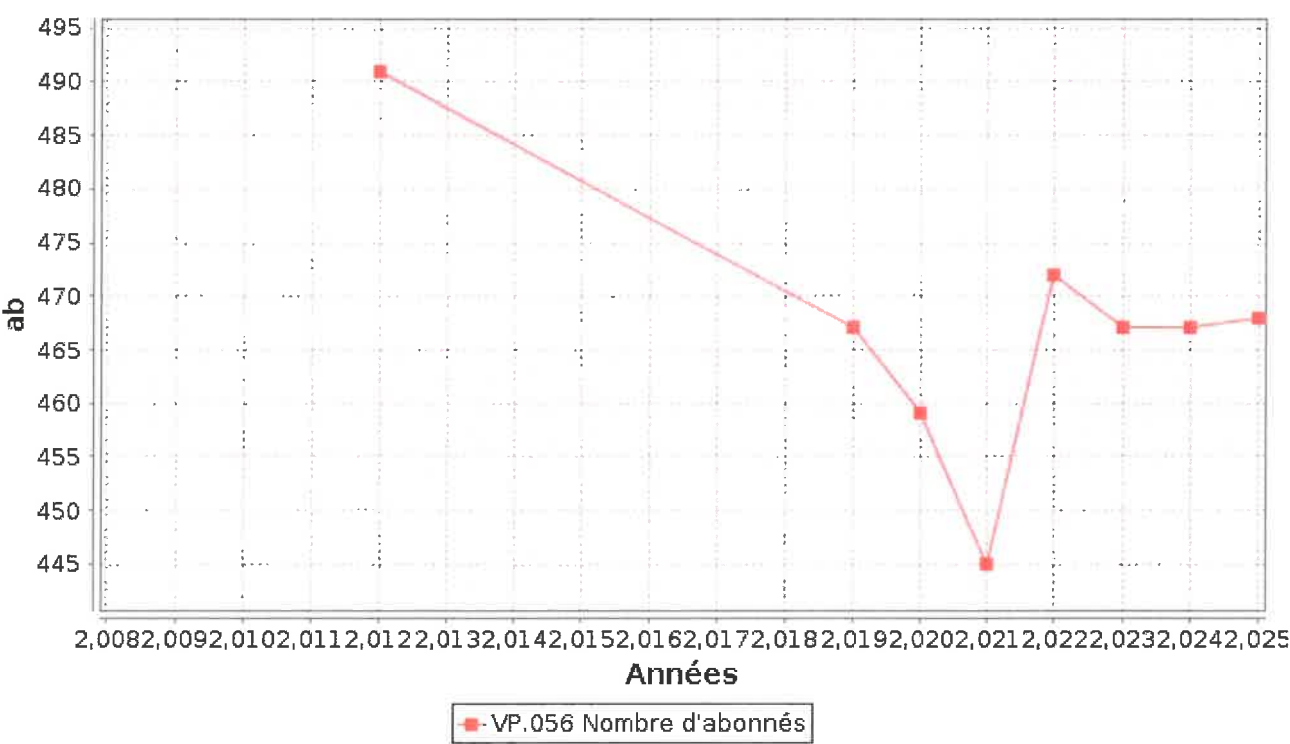
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Châtillon-en-Bazois	467	468	0.2%
Total	467	468	0,2%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 750.

Commentaire: Erreur de chiffre les années précédentes.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,03 abonnés/km) au 31/12/2025. (40,29 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,5 habitants/abonné au 31/12/2025. (1,5 habitants/abonné au 31/12/2024).



11.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	25 576	30 850	1,2 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

11.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2025 (0 au 31/12/2024).

11.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0,31 km de réseau unitaire hors branchements,
- 11,38 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 11,69 km (11,59 km au 31/12/2024).

11.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Chatillon
Code Sandre de la station : 0458065S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/12/1992
Commune d'implantation	Châtillon-en-Bazois (58065)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1033
Nombre d'abonnés raccordés	460

11.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Ville (Code Sandre : 0458065S0001)	16.34	11.20
Total des boues produites	16.34	11.20

1.1.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
Ville (Code Sandre : 0458065S0001)	7,04	11,2
Total des boues évacuées	7	11,2

12. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	52,5 €	53,79 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,4616 €/m ³	1,4936 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	37,5 €	36,21 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,9284 €/m ³	0,8964 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0,084 €/m ³	0,1498 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public. Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes : Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

12.1. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	52,50	53,79	2,5%
Part proportionnelle	175,39	179,23	2,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	227,89	233,02	2,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	37,50	36,21	-3,4%
Part proportionnelle	111,41	107,57	-3,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	148,91	143,78	-3,5%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	10,08	17,98	78,3%
TVA	38,69	39,48	2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,77	57,45	17,8%
Total	425,57	434,25	2%
Prix TTC au m³	3,55	3,62	2%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

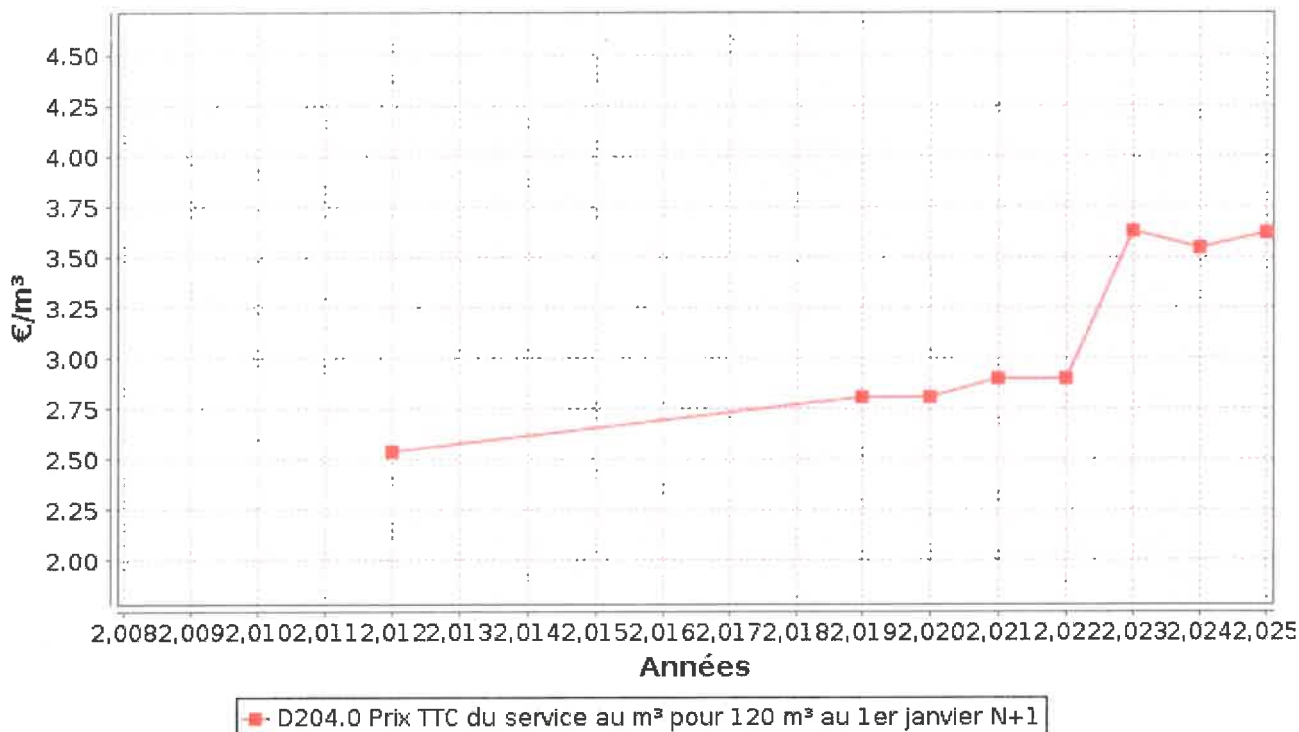
Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

12.2. Recettes

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Total autres recettes	51 200	61 800	11.9%
Total des recettes	51 200	61 800	11.9%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 61 800 € (51 200 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
 Reçu en préfecture le 05/10/2026
 Publié le
 ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO

13. Indicateurs de performance

13.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 62,4% des 750 abonnés potentiels (100% pour 2024).

13.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,12%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90,45%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0,22%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2025 (83 pour 2024).

13.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Ville	16,05	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

13.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Ville	16,05	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2024).

13.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
Ville	16,05	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2024).

13.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Ville :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	11,2
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11,2

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

13.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2024).

13.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) :

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

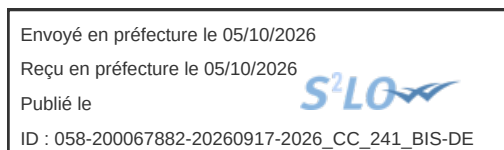
Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 0

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 0 par 100 km de réseau (0 en 2024).



13.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	—	0	360 mL mis en séparatif	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est : On a renouvelé rue des Joncs et Vauclaix

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

13.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'autosurveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
Ville	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

13.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2024).

13.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	32 269,12	10 976,78
Epargne brute annuelle en €	0	0
Durée d'extinction de la dette en années	0	9

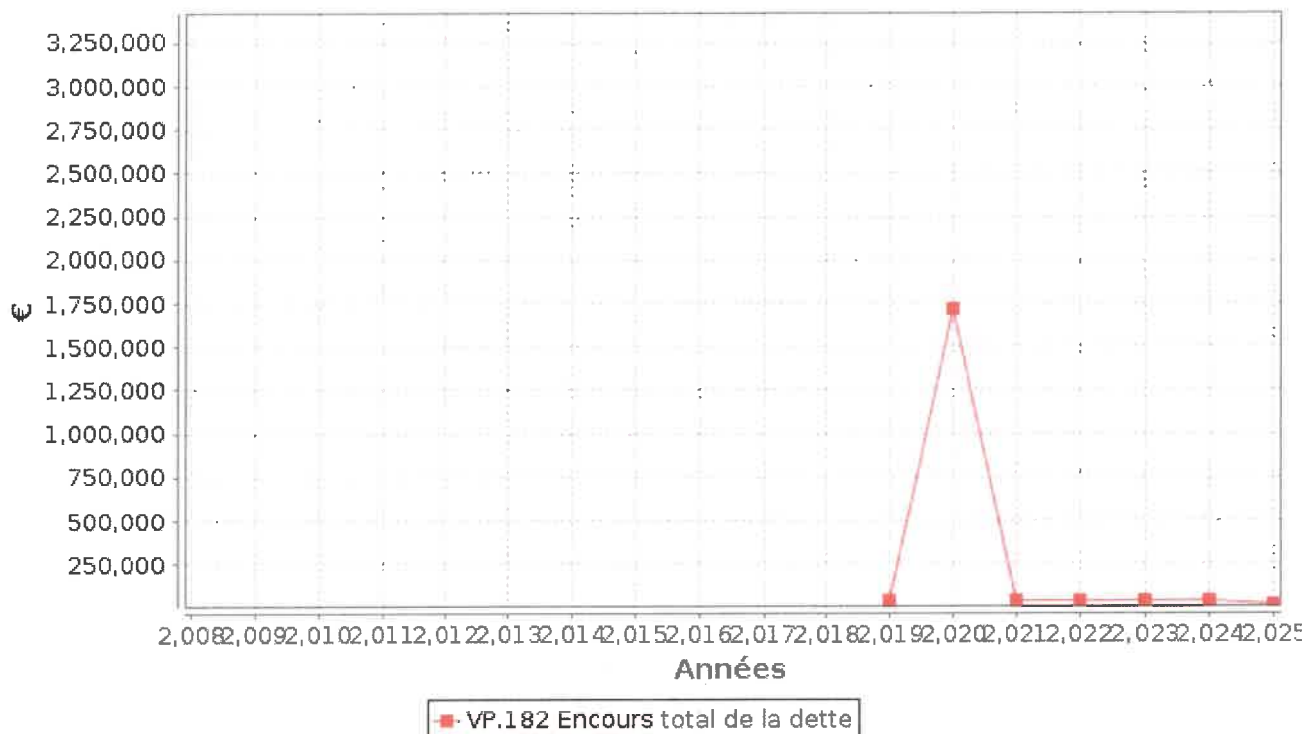
Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE





13.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	5 250,74	1 429,65
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	61 584	51 200
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	8,53	2,79

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

13.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 2

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 4,27 pour 1000 abonnés (0 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

14. Financement des investissements

14.1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	Début de la dépense mise en séparatif rue de Vauclaux et des Joncs	102 900 Fin de la dépense
Montants des contributions du budget général en €	/	/

14.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	32 269,12	10 976,78

14.3. Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 0 €.

14.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude
Etude de faisabilité pour la mise en place d'une presse à vis pour la gestion des boues.

14.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur de travaux	2028	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



15. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	700	702
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	7	11,2
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,55	3,62
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	62,4%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	83	83
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	0	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	9
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,53%	2,79%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	0	4,27

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

assainissement collectif : CERCY-LA-TOUR
affermage

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	15
1.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	17
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	19
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	19
2.2.	Recettes	20
3.	Indicateurs de performance	21
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	21
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	21
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	23
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	23
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	24
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	24
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	25
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	25
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	26
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	27
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	28
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	28
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	29
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	30
4.	Financement des investissements.....	31
4.1.	Montants financiers.....	31
	*Travaux de réhabilitation de la station et du réseau d'assainissement du Bourg d'Alluy. Engagé en 2025, et réalisé en 2026.....	31
4.2.	Etat de la dette du service	31
4.3.	Amortissements	31
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	31
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	31
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	32
6.	Caractérisation technique du service.....	35
6.1.	Présentation du territoire desservi.....	35
6.2.	35	
6.3.	Mode de gestion du service	35
6.4.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	36
6.5.	Nombre d'abonnés	36
6.6.	Volumes facturés	37
6.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	38

6.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	38
6.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	38
6.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	39
6.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	39
6.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	39
7.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	40
7.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	41
7.2.	Recettes	42
8.	Indicateurs de performance	43
8.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	43
8.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	43
8.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	45
8.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	45
8.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	46
8.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	46
8.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 1L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.	47
8.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	47
8.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	48
8.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	48
8.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	49
8.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	49
8.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	50
8.14.	Taux de réclamations (P258.1)	51
9.	Financement des investissements	52
9.1.	Amortissements	52
9.2.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	52
9.3.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	52
10.	Tableau récapitulatif des indicateurs	53
11.	Caractérisation technique du service	56
11.1.	Présentation du territoire desservi	56
11.2.	Mode de gestion du service	56
11.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	57
11.4.	Nombre d'abonnés	58
11.5.	Volumes facturés	58
11.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	59
11.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	59
11.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	59
11.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	59
11.1.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	59
11.1.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	59
12.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	60
12.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	61
12.2.	Recettes	62
13.	Indicateurs de performance	63

13.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	63
13.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	63
13.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	65
13.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	65
13.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	65
13.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	66
13.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	67
13.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) :	67
13.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	68
13.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	69
13.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	70
13.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	70
13.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	71
13.14.	Taux de réclamations (P258.1)	72
14.	Financement des investissements	73
14.1.	Montants financiers	73
14.2.	Etat de la dette du service	73
14.3.	Amortissements	73
14.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	73
14.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	73
15.	Tableau récapitulatif des indicateurs	74
16.	Caractérisation technique du service	81
16.1.	Présentation du territoire desservi	81
16.2.	Mode de gestion du service	81
16.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	82
16.4.	Nombre d'abonnés	82
16.5.	Volumes facturés	83
16.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	84
16.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	84
16.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	85
16.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	85
16.9.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	85
16.9.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	85
17.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	86
17.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	87
17.2.	Recettes	88
18.	Indicateurs de performance	89
18.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	89
18.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	89
18.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	91
18.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	91
18.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	91
18.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	92
18.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	93
18.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	93
18.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	94
18.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)	94
18.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	95

18.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	95
18.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	96
18.14.	Taux de réclamations (P258.1)	97
19.	Financement des investissements.....	98
19.1.	Montants financiers.....	98
19.2.	Etat de la dette du service	98
19.3.	Amortissements	98
19.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	98
20.	Tableau récapitulatif des indicateurs	99

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

16. Caractérisation technique du service

16.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

- Nom de la collectivité : CC BAZOIS LOIRE MORVAN
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif : CERCY-LA-TOUR affermage
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☒	☐
Transport	☒	☐
Dépollution	☒	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐
Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi : Cercy-la-Tour Le bourg
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation* : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 13/04/2023..... ☐ Non

16.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par SUEZ

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/04/2001
- Date de fin de contrat initial : 31/03/2026
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/03/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

16.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 205 (estimatif) habitants au 31/12/2025 (1 269 au 31/12/2024).

16.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 803 abonnés au 31/12/2025 (806 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

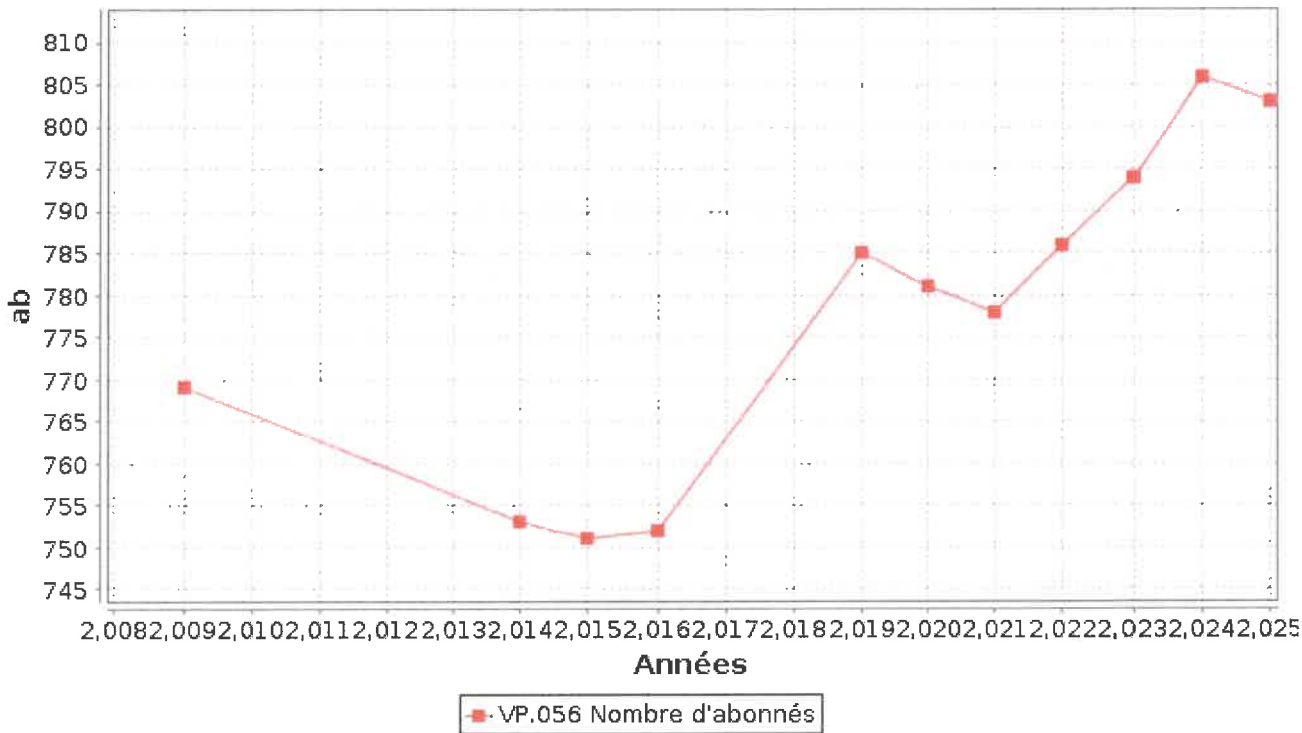
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Cercy-la-Tour	806	803	0.4%
Total	806	803	-0,4%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 870.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 41,58 abonnés/km) au 31/12/2025. (41,74 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,5 habitants/abonné au 31/12/2025. (1,57 habitants/abonné au 31/12/2024).

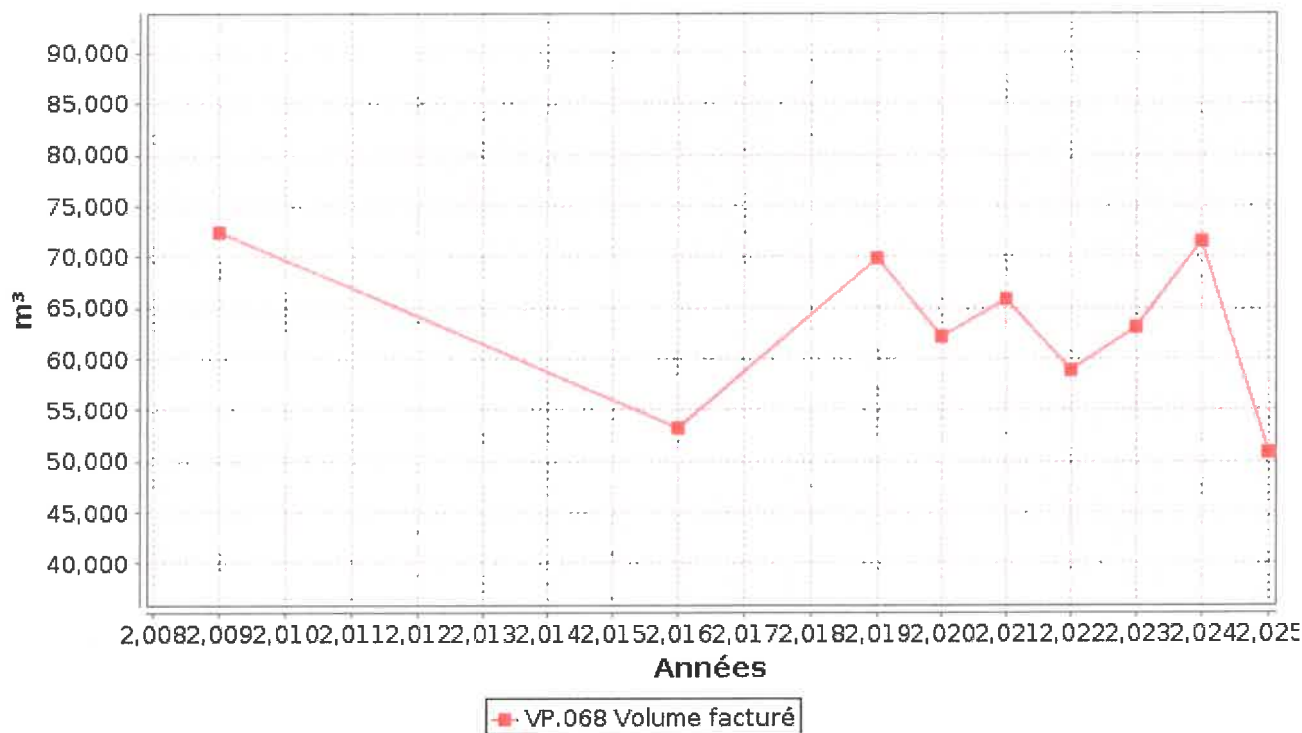


16.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	71 492	52 493	- 7,3

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE





16.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 1 au 31/12/2025 (1 au 31/12/2024).

16.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 11,36 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,95 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 19,31 km (19,31 km au 31/12/2024).

5 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
 Reçu en préfecture le 05/10/2026
 Publié le
 ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



16.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : step
Code Sandre de la station : 0458046S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	20/12/2007
Commune d'implantation	Cercy-la-Tour (58046)
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2500
Nombre d'abonnés raccordés	806
Nombre d'habitants raccordés	1205
Débit de référence journalier admissible en m³/j	1059

16.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

16.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
step (Code Sandre : 0458046S0003)	10.930	23.976
Total des boues produites	10.930	23.976

16.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2024 en tMS	Exercice 2025 en tMS
step (Code Sandre : 0458046S0003)	11	17.75
Total des boues évacuées	10	17.75

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



17. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	26,87 €	30,25 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,4645 €/m ³	0,5676 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	63,13 €	59,75 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,9255 €/m ³	1,8224 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	0,084 €/m ³	0,1498 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

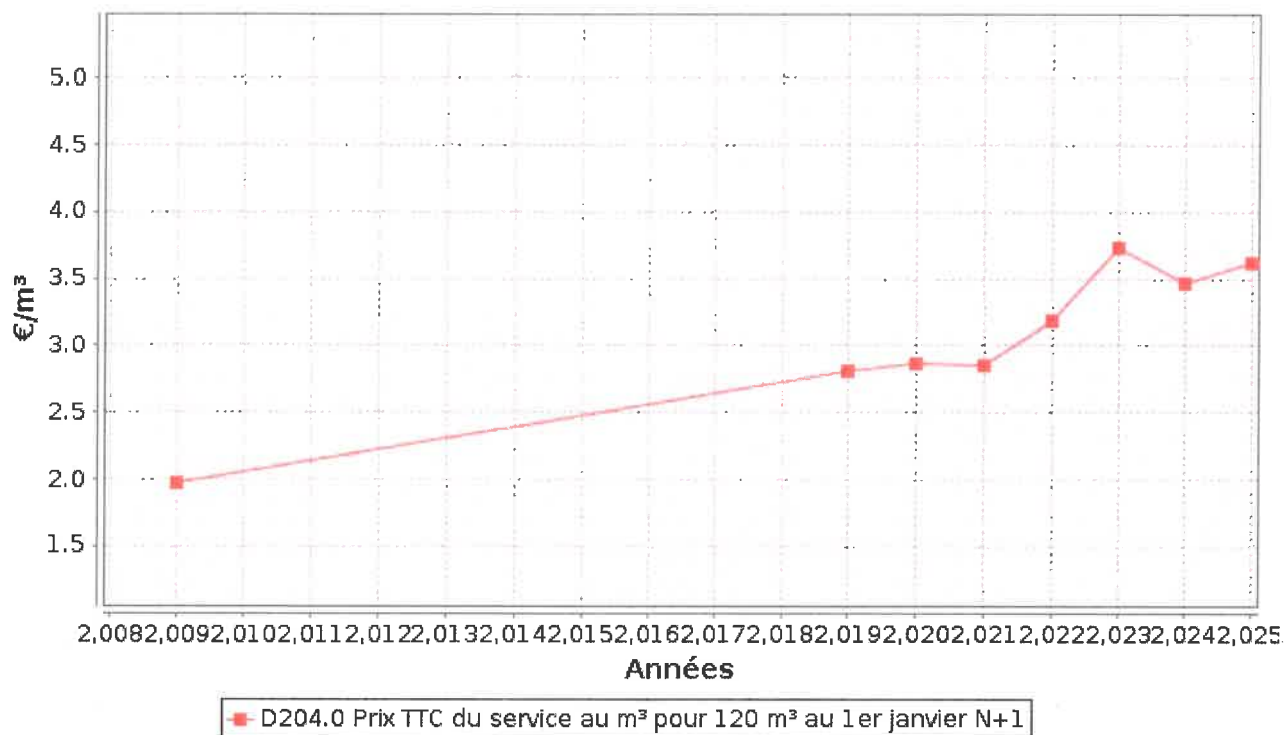
17.1. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,87	30,25	12,6%
Part proportionnelle	55,74	68,11	22,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	82,61	98,36	19,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	63,13	59,75	-5,3%
Part proportionnelle	231,06	218,69	-5,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	294,19	278,44	-5,3%
Taxes et redevances			
Redevance de performance des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau)	10,08	17,98	78,3%
TVA	38,69	39,48	2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,77	57,45	17,8%
Total	425,57	434,25	2%
Prix TTC au m³	3,47	3,62	4,3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 
ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2025 en €/m³	Prix au 01/01/2026 en €/m³
Cercy-la-Tour	3.55	3.65

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

17.2. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Total autres recettes	47 680	43 756.6	- 1,1 %
Total des recettes	47 680	43 756.6	- 1,1 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 43 756,6 € (47 680,9 au 31/12/2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
 Reçu en préfecture le 05/10/2026
 Publié le
 ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

18. Indicateurs de performance

18.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 92,3% des 870 abonnés potentiels (92,64% pour 2024).

18.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	76,8%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	17,7%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	72

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 72 pour l'exercice 2025 (71 pour 2024).

18.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
step	20,6	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2024).

18.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
step	20,6	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2024).

18.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2025	Conformité exercice 2024 0 ou 100	Conformité exercice 2025 0 ou 100
step	20,6	100	100

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2024).

18.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

step :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	11
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		11

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

18.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2025, 0 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants (0 en 2024).

18.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2025 : 10

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le nombre de points noirs est de 51,8 par 100 km de réseau (5,2 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

18.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières exercices, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0% (0% en 2024).

18.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés exercice 2025	Nombre de bilans conformes exercice 2025	Pourcentage de bilans conformes exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes exercice 2025
step	12	12	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2025, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 (100 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

18.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2024	Exercice 2025
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Non	Non
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Non	Non

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2024).

18.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	698 387,64	698 3875.64
Epargne brute annuelle en €	0	0
Durée d'extinction de la dette en années	9	8

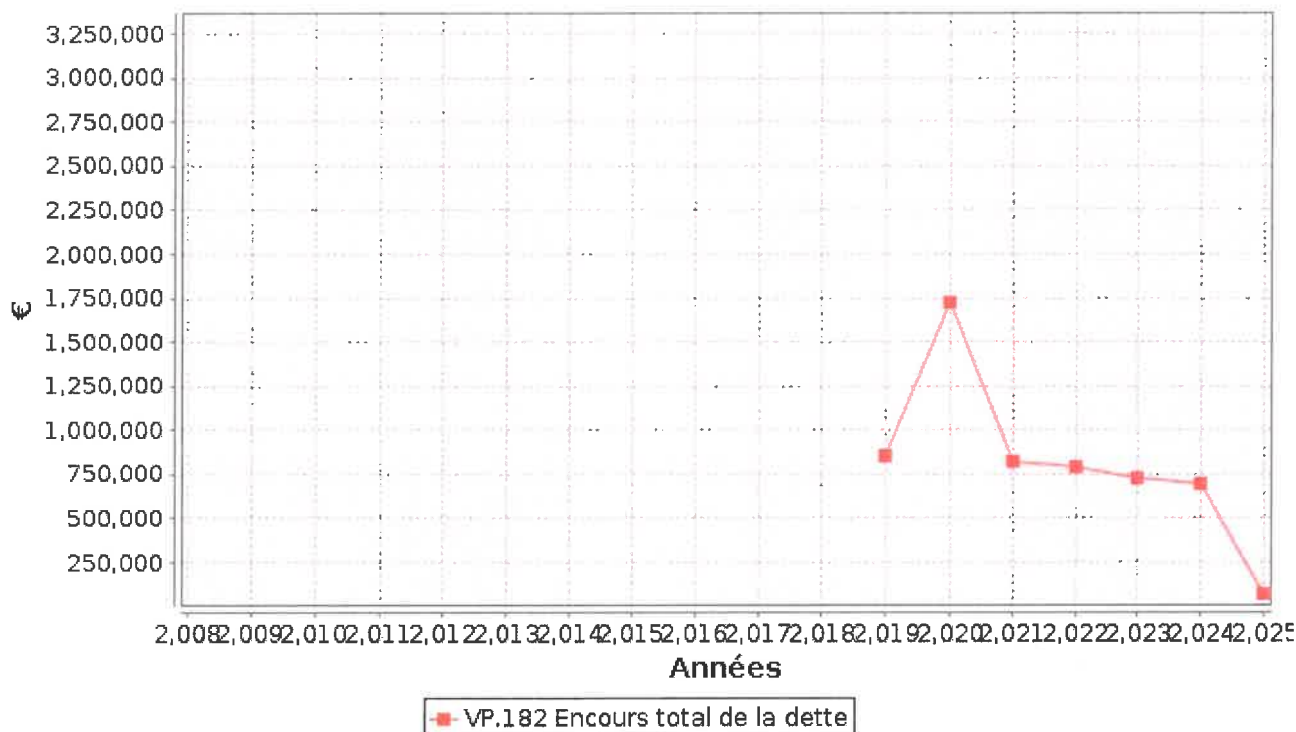
Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE



18.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

montant d'impayés au titre de l'année précédente

tel que connu au 31 décembre de l'année en cours

taux d'impayés sur les factures de l'année précédente = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	9 120,1	12 869,38
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	47 680,88	47 680,88
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2024	3,76	26,99

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO

18.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues

☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 38

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2025, le taux de réclamations est de 47,32 pour 1000 abonnés (23.57 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

19. Financement des investissements

19.1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

19.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	698 387,64	698 387.64

19.3. Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de . 410.00 € Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Diagnostic réseau prévu en 2027		

19.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur de travaux à réaliser suite à l'étude diagnostique réseau qui sera prévu en 2027	2028	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

S²LO

20. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2024	Valeur 2025
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 269	1 205
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	10	24
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,47	3,62
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92,64%	92,3%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	71	72
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	45,8%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0615
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	5,2	51,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100%	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	9	8
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,76%	26,99%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	9,93	47,32

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

CC BAZOIS LOIRE MORVAN

assainissement non collectif : ANC Délégation SAUR

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	4
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	4
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	5
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	6
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	6

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

- Nom de la collectivité : CC BAZOIS LOIRE MORVAN
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif : ANC Délégation SAUR
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - ☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
 - ☐ Entretien des installations ☒ Réhabilitation des installations ☒ Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Achun, Alluy, Aunay-en-Bazois, Avrée, Biches, Brinay, Cercy-la-Tour, Charrin, Chiddes, Chougny, Châtillon-en-Bazois, Dun-sur-Grandry, Fléty, Fours, Isenay, La Nocle-Maulaix, Lantý, Larochemillay, Limanton, Luzy, Maux, Millay, Mont-et-Marré, Montambert, Montapas, Montaron, Montigny-sur-Canne, Moulins-Engilbert, Ougny, Poil, Préporché, Rémilly, Saint-Gratien-Savigny, Saint-Hilaire-Fontaine, Saint-Honoré-les-Bains, Saint-Seine, Savigny-Poil-Fol, Sermages, Sémelay, Tamnay-en-Bazois, Tazilly, Ternant, Thaix, Tintury, Vandenesse, Villapourçon
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat :
- Date de fin de contrat initial :
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : voir contrat de Délégation de Service Public en vigueur

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9 800 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 15 265.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 64,2 % au 31/12/2025. (63,67 % au 31/12/2024).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le

S²LO

ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

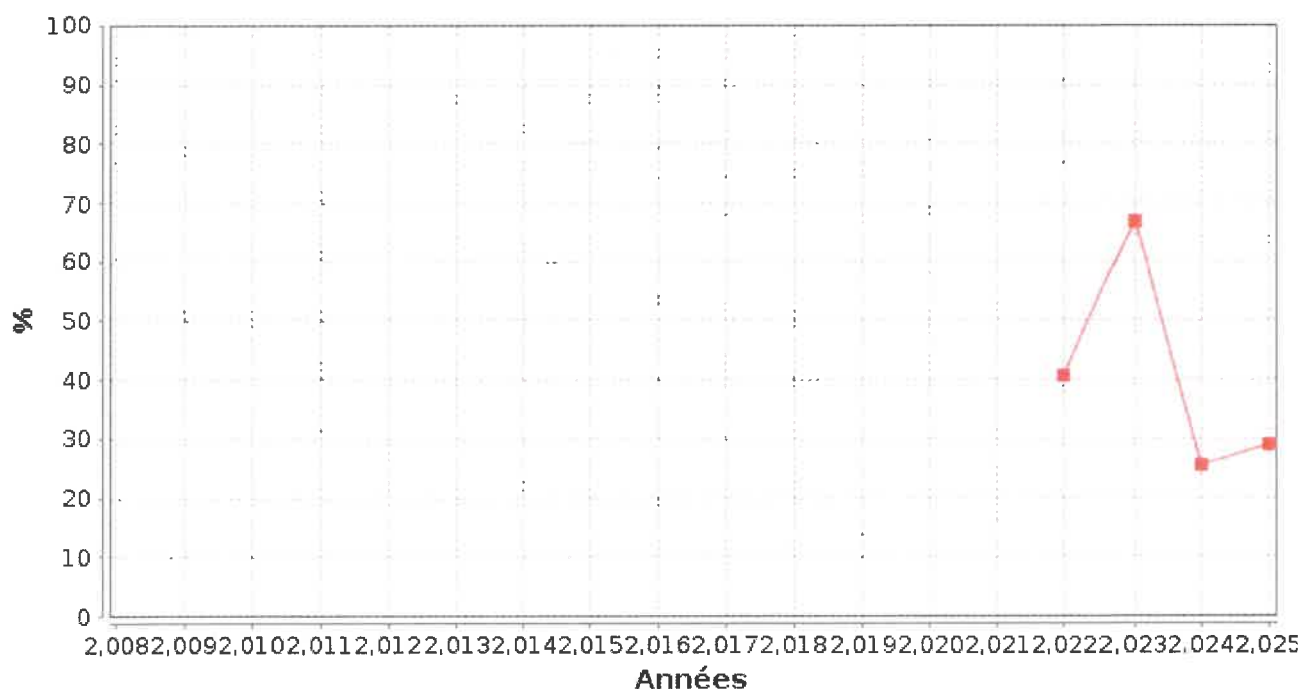
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	127	218
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 733	2 440
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	314	489
Taux de conformité en %	25,4	29



■ P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Pas d'information.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Néant	

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le



ID : 058-200067882-20260917-2026_CC_241_BIS-DE